

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le mardi 27 octobre 2026,

Autonomie de la Corse : la droite sénatoriale désavoue les élus locaux !**FOROUGH DADKHAH**SÉNATRICE
DU FINISTÈRE**ANNIE LE HOUÉROU**SÉNATRICE
DES CÔTES-D'ARMOR**SYLVIE ROBERT**SÉNATRICE
D'ILLE-ET-VILAINE**SIMON UZENAT**SÉNATEUR
DU MORBIHAN

Dans la nuit du 26 au 27 octobre, le Sénat a rejeté le projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République, par 181 voix contre 134, après que la droite sénatoriale a profondément remanié le texte, jusqu'à le vider de sa substance et à rompre l'équilibre patiemment construit dans le cadre du processus de Beauvau.

Nous déplorons profondément ce choix politique qui constitue un rendez-vous manqué avec la Corse, ses habitants et leurs représentants. Ce faisant, la droite sénatoriale montre son vrai visage, centralisateur et infantilisant à l'égard des élus locaux de notre pays qui ne se satisfont plus de déclarations d'intention mais attendent de leurs parlementaires une confiance effective et une autonomie en actes.

En refusant d'entendre les aspirations exprimées par les Corses et de reconnaître pleinement les spécificités de leur territoire, la droite sénatoriale n'a pas été à la hauteur de la responsabilité qui incombe au Sénat, chambre représentant les collectivités territoriales de la République.

En tant qu'élus bretons et en cohérence avec les positions exprimées par le conseil régional de Bretagne et son président Loïg Chesnais-Girard, nous aspirions à un texte d'une portée plus générale qui aurait pu prendre la forme d'une révision de l'article 73 de la Constitution afin d'offrir de véritables marges de manœuvre à toutes les collectivités locales volontaires. En tout état de cause, l'adoption d'un statut d'autonomie pour la Corse aurait constitué une avancée majeure et ouvert un chemin d'espoir en démontrant la capacité de notre République à évoluer, à s'adapter et à franchir une nouvelle étape dans la décentralisation et la différenciation pour donner un vrai pouvoir d'agir aux élus de nos territoires.

Ce rendez-vous manqué est bien plus qu'une occasion perdue pour la Corse : il constitue un véritable déni de démocratie territoriale et un signal profondément regrettable adressé à l'ensemble des élus locaux qui aspirent à davantage de reconnaissance, de responsabilité et de liberté d'action.

En choisissant de dénaturer ce projet de loi constitutionnelle, la droite sénatoriale porte une lourde responsabilité au moment même où notre pays, bloqué par son centralisme et encastré dans les divisions politiques, aurait plus que jamais besoin d'une relance démocratique, économique, écologique et sociale par les territoires.